



Paris, le 23 novembre 2017

**Monsieur Edouard PHILIPPE**

Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Le président de la République a déclaré le Handicap grande cause nationale. L'Ecole y contribue largement et les personnels s'y engagent pleinement bien que les conditions de la réussite de l'inclusion soient rarement réunies. Parmi eux, les enseignants référents handicap (ERH), chargés de l'application et du suivi des Projets Personnalisés de Scolarisation, sont un maillon essentiel de la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Pourtant les engagements de revalorisation (ERH) pris en leur faveur sous la précédente mandature ne sont pas tenus.

Après des mois de discussions, il avait été acté qu'ils devraient percevoir le taux plafond de la nouvelle indemnité pour missions particulières, soit un montant de 2 500 € bruts annuels. Cette nouvelle rémunération devant se substituer à l'ancienne indemnité des Enseignants référents handicap d'un montant de 929 €. Ils devaient donc bénéficier ainsi d'une revalorisation comme l'ensemble des enseignants du premier degré.

A plusieurs reprises, nos organisations syndicales ont sollicité le ministère de l'Education nationale pour s'assurer de la mise en œuvre de cette mesure. Lorsqu'enfin une réponse nous est faite, c'est pour nous dire que l'arbitrage est laissé aux recteurs qui détermineraient les décisions individuelles d'attribution. Au vu des réponses faites à nos sections locales respectives, il s'avère qu'ici, mais dans de rares cas, le montant de l'indemnité est celui du taux plafond, tandis que dans de nombreuses académies le choix du montant plancher, moitié moindre, est effectué par les recteurs.

Les ERH, ce sont 1 500 femmes et hommes qui sont au cœur de la construction et du suivi des projets de scolarisation de chacun de ces enfants et de ces jeunes avec leurs familles et les équipes. A l'absence de formation, au nombre important de dossiers, à l'abondant travail administratif, aux frais de déplacements insuffisants et aux conditions matérielles souvent précaires s'ajouterait dorénavant le non-respect des engagements pris en termes de reconnaissance salariale.

Pour nos organisations, cela est inacceptable. Nous réclamons le versement de l'Indemnité pour Mission Particulière (IMP) à hauteur de 2 500 € pour tous les référents, partout sur le territoire. C'est la condition pour que ces postes retrouvent l'attractivité qu'ils perdent de manière massive année après année.

Nous vous demandons solennellement d'intervenir en ce sens et vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

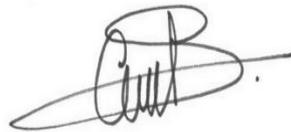
**Francette POPINEAU**

Co-Secrétaire Générale  
SNUipp-FSU



**Stéphane CROCHET**

Secrétaire Général  
SE-UNSA



**Catherine NAVE-  
BEKHTI**

Secrétaire Générale  
SGEN-CFDT

